



EXIGENCES DE LA QUALITÉ DES FOURNISSEURS

TABLE DES MATIÈRES

1) RAISON D'ÊTRE	PG...2
2) BON DE COMMANDE KINNEAR	PG...2
3) USAGE ET COMMUNICATION	PG...2
4) APPROBATION DU FOURNISSEUR	PG...2
5) EXIGENCES GÉNÉRALES	PG...3



1.) RAISON D'ÊTRE

CE DOCUMENT EST APPLICABLE POUR TOUS LES FOURNISSEURS DE PRODUITS ET SERVICES LORSQUE SPÉCIFIÉ PAR CONTRAT OU BON DE COMMANDE PAR:

KINNEAR REMBOURRAGE (MAINTENANT KINNEAR INC.)

2.) BON DE COMMANDE KINNEAR

IL EST DE LA RESPONSABILITÉ DU FOURNISSEUR DE COMPRENDRE ET D'AQUIESCER À TOUTES LES CLAUSES, TERMES ET CONDITIONS SPÉCIFIÉES DANS LE BON DE COMMANDE ET CELA POUR TOUTES AUTRES EXIGENCES APPLICABLES.

3.) USAGE ET COMMUNICATION

A) AVANT DE SOUMISSIONNER, MANUFACTURER OU DE LIVRER DES PRODUITS À KINNEAR INC., IL EST ESSENTIEL POUR LE FOURNISSEUR DE COMPRENDRE ENTIÈREMENT TOUTES LES EXIGENCES DE CE MÊME DOCUMENT

B) TOUTES QUESTIONS PEUVENT ÊTRE ADRESSÉES AU RESPONSABLE DE LA QUALITÉ PAR COURRIEL À: BRENT@KINNEARUPHOLSTERY.COM

OU PAR TÉLÉPHONE: (450) 452-0336

4.) APPROBATION DU FOURNISSEUR

L'APPROBATION DU FOURNISSEUR EST BASÉE SELON LES CRITÈRES SUIVANTS :

- i. APPROBATION PAR KINNEAR INC. SOIT VIA UN AUDIT OU PAR ÉVALUATION.**
- ii. PRÉSENCE DU FOURNISSEUR SUR LA LISTE APPROUVÉE PAR LES CLIENTS DE KINNEAR INC.**
- iii. LA QUALITÉ DES PRODUITS FOURNIS.**
- iv. LIVRAISON DANS LES DÉLAIS CONCLUS.**
- v. RÉPONSE RAPIDE AUX ESTIMATIONS DE PRIX.**
- vi. RÉPONSE AUX ACTIONS CORRECTIVES.**
- vii. CONTRÔLE DE QUALITÉ DÉJÀ EN PLACE CHEZ LE FOURNISSEUR**



5.) EXIGENCES GÉNÉRALES

A) SYSTÈME DE QUALITÉ

LE FOURNISSEUR DOIT METTRE EN OEUVRE ET MAINTENIR UN SYSTÈME DE QUALITÉ QUI RÉPOND AUX EXIGENCES DU PRÉSENT DOCUMENT ET LES LOIS RÉGISSANT LES ORGANISME DE RÉGLEMENTATION.

B) CERTIFICATION « QUALITÉ »

UNE CERTIFICATION «QUALITÉ» POURRAIT ÊTRE REQUISE DE CERTAINS FOURNISSEURS QUI VENDENT DES PRODUITS ET SERVICES DANS LE DOMAINE DE L'AVIATION. LES CERTIFICATIONS DE STANDARDS «ISO» OU «AS 9100» POURRAIENT ÊTRE REQUISES SELON LES BESOINS SPÉCIFIQUES DES CLIENTS DE KINNEAR INC.

KINNEAR INC. SE RÉSERVE LE DROIT D'ACCEPTER DES PRODUITS DE FOURNISSEURS NON CERTIFIÉS À CONDITION QUE CES DERNIERS AIENT UN SYSTÈME EN PLACE QUI RÉPOND PARALLÈLEMENT AUX EXIGENCES DES CERTIFICATIONS MENTIONNÉES CI-HAUT ET SI CES MÊMES CERTIFICATIONS NE SONT PAS EXIGÉES PAR LES CLIENTS DE KINNEAR INC.

C) INSPECTION SOURCE

KINNEAR INC. SE RÉSERVE LE DROIT D'EXÉCUTER UNE INSPECTION AUX INSTALLATIONS DU FOURNISSEUR OU DE TOUT SOUS-TRAITANT DU FOURNISSEUR.

D) INSPECTION DES CLIENTS DE KINNEAR INC./INSPECTION RÉGLEMENTAIRE DES AUTORITÉS

LES CLIENTS DE KINNEAR INC. ET LES AUTORITÉS DE REGLEMENTATION DOIT AVOIR LE MÊME DROIT D'EXÉCUTER UNE INSPECTION TEL QUE STIPULÉ DANS LA SECTION 5-C

E) SOUS-TRAITANTS APPROUVÉS PAR LES CLIENTS DE KINNEAR INC.

LE FOURNISSEUR DOIT UTILISER LES SOURCES APPROUVÉES PAR KINNEAR OU SON CLIENT POUR LES SOUS-TRAITANTS LORSQUE SPÉCIFIÉ PAR CONTRAT OU PAR BON DE COMMANDE.



5.) EXIGENCES GÉNÉRALES (SUITE)

F) LE FOURNISSEUR

LE FOURNISSEUR DOIT S'ASSURER QUE SON PERSONNEL EST QUALIFIÉ POUR TOUT OUVRAGE PRODUIT POUR KINNEAR INC.

G) QUALIFICATION DU PRODUIT

ORSQUE DES ESSAIS DE PRODUITS SONT NÉCESSAIRES, TOUS RÉSULTATS DOIVENT ÊTRE TRANSMIS À KINNEAR INC. ET GARDÉ EN FILIÈRE POUR DES FINS DE TRAÇABILITÉ.

H) PRODUITS ET PROCÉDÉS (CHANGEMENTS)

LE FOURNISSEUR DOIT AVISER KINNEAR INC. DE TOUT CHANGEMENT DE PRODUIT OU DE PROCÉDÉ AVANT L'ENVOI DU PRODUIT DEMANDÉ ET KINNEAR INC. À CE MOMENT POURRA SOIT ACCEPTER OU REFUSER L'ENVOI DU PRODUIT.

I) EXIGENCES DES SOUS-TRAITANTS

LE FOURNISSEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTES LES EXIGENCES DE KINNEAR INC. SONT COMMUNIQUÉES ET RESPECTÉES PAR TOUS SOUS-TRAITANTS DU FOURNISSEUR.

J) INSPECTION DE RÉCEPTION ET STOCKAGE

LE FOURNISSEUR DOIT S'ASSURER QUE TOUTES LES MATIÈRES PREMIÈRES UTILISÉES POUR KINNEAR INC. SONT INSPECTÉES POUR DOMMAGES ET GARDÉES DANS UN ENVIRONNEMENT SAIN TOUT LE LONG DU PROCESSUS DE PRODUCTION.



5.) EXIGENCES GÉNÉRALES (SUITE)

K) INSPECTION FINALE

L'INSPECTION FINALE DES PRODUITS DOIT ÊTRE FAITE AVANT LIVRAISON ET DES RECORDS D'INSPECTION DOIVENT ÊTRE CONSERVÉS EN FILIÈRE POUR TRAÇABILITÉ.

LE FOURNISSEUR DOIT S'ASSURER QUE LE PRODUIT EST BIEN IDENTIFIÉ SELON SON NUMÉRO DE PIÈCE , QUE LE STATUT DE REVISION DU DESSIN EST À JOUR, QUE LES EXIGENCES DU PROCESSUS OU TOUTES AUTRES SPÉCIFICATIONS AU PRODUIT SONT RENCONTRÉES ET BIEN DOCUMENTÉES ET CE AVANT TOUTE LIVRAISON DE PRODUIT À KINNEAR INC.

L) EMBALLAGE ET DOCUMENTATION

TOUTES EXPÉDITIONS DE PRODUITS À KINNEAR DEVRAIENT ÊTRE EMBALLÉES DE FAÇON CONVENABLE ET QUE TOUTE LA DOCUMENTATION RELATIVE AU PRODUIT FOURNI EST INCLUSE TELQUE BON DE LIVRAISON, CERTIFICAT DE CONFORMITÉ (LORSQUE REQUIS) ET AUSSI TOUS LES TESTS DE PRODUITS (LORSQUE REQUIS)

M) TRAÇABILITÉ DE LA DOCUMENTATION

TOUS LES DOCUMENTS RELATIFS AUX PRODUITS VENDU À KINNEAR INC., DOIVENT ÊTRE GARDÉS EN FILIÈRE OU EN STORAGE CHEZ LE FOURNISSEUR POUR UNE PÉRIODE DE 10 ANS. À LA FIN DE CETTE PÉRIODE, KINNEAR INC. DEVRAIT ÊTRE CONTACTÉ ET DONNÉ L'OPPORTUNITÉ DE POUVOIR EN PRENDRE POSSESSION. KINNEAR INC. SE RÉSERVE LE DROIT DE LA DESTRUCTION DES DOCUMENTS PAR LE FOURNISSEUR.

N) NON CONFORMITÉS

TOUTES NON CONFORMITÉS À UN OU DES PRODUITS FOURNIS À KINNEAR INC., SOIT RÉSULTANT D'UN CHANGEMENT OU SOIT D'UNE PIÈCE DÉFECTUEUSE DOIVENT ÊTRE IDENTIFIÉES ET DOCUMENTÉES ET SURTOUT NOTIFIÉES À KINNEAR INC. AVANT TOUTE LIVRAISON DU OU DES PRODUITS.

KINNEAR INC. AVISERA LE FOURNISSEUR DE L'ACTION À PRENDRE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME